

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes, aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil 155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée Montréal (Québec) H2Y 1B5

Montréal (Québec) H2Y 15 Téléphone : 514 872-3770

www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission:

Présidence

Mme Karine Boivin Roy Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidence

M. Christian Arseneault Arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-dame-de-Grâce

Membres

M. Christian Larocque Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

M. Jérôme Normand Arrondissement de Ahuntsic – Cartierville

M. Jocelyn Pauzé Arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie

M. Giovanni Rapanà Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay Arrondissement de Saint-Léonard

Le 15 juin 2020

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE208782001

Accorder un contrat à Environnement Routier NRJ Inc. pour la réalisation des travaux d'aménagement d'accès à la Vague à Guy situés au parc des Rapides, dans l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 2 408 496,30 \$, taxes incluses (contrat : 1 96 372,00 \$ + contingences : 295 255,80 \$ + incidences : 144 868,50 \$) - Appel d'offres public n° 19-6468 (4 soumissionnaires, dont 3 soumissionnaires conformes).

Karine Boivin Roy Présidente Linda Lajeunesse Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats (11-007) et le Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE208782001

Accorder un contrat à Environnement Routier NRJ Inc. pour la réalisation des travaux d'aménagement d'accès à la Vague à Guy situés au parc des Rapides, dans l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 2 408 496,30 \$, taxes incluses (contrat : 1 968 372,00 \$ + contingences : 295 255,80 \$ + incidences : 144 868,50 \$) - Appel d'offres public n° 19-6468 (4 soumissionnaires, dont 3 soumissionnaires conformes).

À sa séance du 20 mai 2020, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère d'examen ci-dessous :

- Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M \$, pour lequel il existe :
 - un écart de prix de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.

Le 3 juin dernier, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence, et ce, en raison de la directive de confinement émise par le ministère de la Santé publique du gouvernement du Québec et en vigueur depuis la mi-mars dans le contexte de la pandémie mondiale du coronavirus. Au cours de cette séance, les responsables du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des Sports ont pu présenter les différentes étapes franchies et répondre à toutes les questions des commissaires.

Le Service a débuté sa présentation en exposant les détails de ce contrat de travaux d'aménagement visant à améliorer l'accès au site de la Vague à Guy, cette vague éternelle située dans l'arrondissement de LaSalle, et à en protéger les berges. Ce sont des travaux qui posent de multiples défis en raison du fort courant de l'eau. Ce projet d'octroi est le résultat d'un second appel d'offres puisque le premier avait résulté en la réception de deux soumissions non conformes en fin d'année 2019. Cette fois-ci, ce sont trois soumissions conformes qui ont été reçues à la suite de la relance de l'appel d'offres, d'une durée de 51 jours, qui a intéressé 17 preneurs et au cours duquel trois addendas ont été publiés afin de répondre à 11 questions visant à bonifier les documents de l'appel d'offres.

Le Service a expliqué que le premier soumissionnaire conforme a été rejeté en raison de son inscription à la liste des firmes au rendement insatisfaisant, et ce, à trois reprises par le passé. Quant à l'écart de 22,1% qui existe entre la plus basse soumission conforme et l'estimé de contrôle, le Service en a justifié une large partie, 290 K\$ sur 356 K\$, en relation avec trois éléments : 1) l'accessibilité; la mise en place et la complexité de réalisation des travaux visés, notamment en raison de la présence d'un fort courant en berges escarpées; 2) la complexité de protection des végétaux dans la bande riveraine et 3) les prix soumis par l'adjudicataire pour les végétaux sont surévalués par rapport au prix du marché. En conclusion de sa présentation, le Service explique que le seul moment de l'année où il est permis de procéder à des travaux dans ce secteur est l'automne, à compter du 15 août seulement, en raison des calendriers de frai des poissons et de nidification des oiseaux. Aussi, le Service a rappelé le faible écart entre la plus soumission rejetée et la seconde plus basse soumission conforme.

En conclusion, la Commission a apprécié les explications obtenues relativement à l'écart observé par rapport à l'estimé de contrôle et comprend bien la particularité de ce projet. Au terme de son examen, la Commission comprend également qu'il s'agit d'une relance d'appel d'offres pour un contrat de travaux d'aménagement difficiles qui doivent être réalisés exclusivement à l'automne. En outre, la Commission retient que le Service ne croit pas pouvoir recevoir un meilleur prix étant donné que les soumissions reçues des deux plus bas soumissionnaires sont très similaires, avec un mince écart de 2,7%, et que les prix reçus lors du premier appel d'offres en 2019 leur étaient également très similaires. La Commission soulève néanmoins le risque d'impact sur le projet et les coûts en cas d'une deuxième vague de la Covid-19 cet automne. Enfin, la Commission demande l'ajout au sommaire décisionnel de la liste des firmes n'ayant pas soumissionné et des raisons pour lesquelles elles ne l'ont pas fait. Aussi, il est demandé d'ajouter une précision concernant le nombre de fois auxquelles la firme Ventec Inc. a été inscrite à la liste des entreprises à rendement insatisfaisant.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des Sports pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivente au conseil municipal.

- Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M \$, pour lequel il existe :
 - un écart de prix de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.

Considérant les renseignements soumis aux commissaires ;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier ;

À l'égard du mandat SMCE208782001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.